



CONSEIL DE QUARTIER
DE
SAINT LIGUAIRE

Direction de la Vie Citoyenne
Service Participative

Relevé de conclusions du conseil de quartier
du 28 mars 2007

Co-Présidentes : Annie COUTUREAU ; Elisabeth RAFFIN.

Elus municipaux : Robert PLANTECOTE ; Valérie UZANU

Membres : Joël AUPIC ; Philippe AUTRET ; Jacques BANQUY ; Jacques BERTRAND ; Bernard CARENTON ; Jean-Michel CORDEAU ; Anne-Marie FAVREAU ; Henri GIRARDEAU ; Louis GODET ; Michèle LABIDOIRE ; Marc LECLERC ; Alain MARCHADIER ; Thierry MOREL ; Josseline MUSCAT ; Michel NICOLLE ; Patrick ROUSSE ; Daniel THIBAUT ; Patrick VEILLON ; Pascale VERDEJO.

Service Vie Participative : Gérard LABORDERIE ; Sabrina ROUSSEAU.

Excusés : Amaury BREUILLE ; Jean CHATELIER ; Jean-Michel FOUILLET (donne pouvoir à E. RAFFIN) ; Gilles FRAPPIER ; Nicole GRAVAT ; Dominique GUIBERT ; Marie LABOMME (donne pouvoir à J. AUPIC ; Alain ROBIN (donne pouvoir à P. VEILLON) ; Stéphane TRONEL ; Gérard ZABATTA.

Absents : Laurence BLAIS ; Armelle COTREL ; Patrick FAZILLEAU ; Christophe MARQUAT ; Yannick METAIS ; James MEUNIER ; Marie-Hélène SAINZ ; David SARRAUD.

Public : 17 personnes.

Ordre du jour :

- Approbation du Compte-rendu de la séance précédente.
- Projets fresques : présenté par Valérie UZANU
- Présentation des nouvelles dispositions de collecte des déchets ménagers : traitement des impasses, points de rapprochement et rappel des consignes de tri par la Direction « déchets ménagers » de la CAN.
- Point d'informations générales sur les projets de construction et présentation du projet des Gardoux par Lucien GUIGNABEL, Directeur de la SEMIE.
- Point sur la salle des Fêtes.
- Rapport des commissions
- Questions et informations diverses

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 17 janvier 2007

Un conseiller signale que le numéro d'astreinte du syndicat des eaux du Vivier ne correspond pas dans le Vivre à Niort du mois de février à celui indiqué dans le livret de présentation remis aux conseillers.
Il est rajouté qu'il n'existe pas de chemin entre l'Auberge de la Roussille et les Usines ROUSSEAU.

2/ Projet fresques

Présenté par Valérie UZANU, en charge du Conseil municipal des enfants.

I- Contexte

Le conseil municipal des enfants est régulièrement sollicité dans le cadre de l'anniversaire du label « Niort, ville amie des enfants » organisé en partenariat avec l'UNICEF.

La charte des droits de l'enfant est à l'honneur lors de cette manifestation, ses 9 principes et 52 articles étant illustrés sous forme d'expositions de dessins ou de présentation théâtrale.

Les jeunes élus ont souhaité que cette manifestation ne reste pas celle d'un jour et veulent donc la pérenniser en réalisant dans chacun des 9 quartiers de la ville une peinture murale associant un principe, sachant que le dernier principe stipule le respect de ladite charte.

Une commission s'est donc constituée début 2006 au sein du Conseil municipal enfants (CME) afin de définir les modalités de mise en œuvre de ce projet intitulé « **un quartier, un principe, une fresque** ».

II- Objectifs généraux

Dans ce contexte, en concertation avec le groupe de travail « fresques » du CME et les Conseils de Quartier, la Ville de Niort souhaite mettre en œuvre une action, soutenue par l'UNICEF et organisée ainsi :

- chaque principe de la charte des droits de l'enfant fera l'objet d'une fresque murale dans chacun des 9 quartiers. La conception et réalisation seront encadrées par un ou des artiste(s) lors d'ateliers mis en place dans les quartiers ; un 10^{ème} groupe sera constitué par les enfants du CME afin d'illustrer le premier principe. Soit un total de 10 fresques.
- un tirage au sort affectant un principe à un quartier a été réalisé lors de l'assemblée plénière du conseil municipal enfants du 21 juin 2006.

Le principe retenu pour le quartier de Saint Liguire : « Droit de s'alimenter et d'être à l'abri ».

III- Les Conseils de Quartier

Interlocuteurs dans chacun des 9 quartiers, les conseils de quartiers sont consultés et sollicités, comme cela avait été annoncé à la Commission Citoyenneté du 28 mars 2006.

Ils pourront notamment :

- 1- Etre force de propositions pour différents sites d'implantation de la fresque
- 2- Etre un financeur car chaque quartier sera amené à voter le financement des fournitures et matériaux nécessaires à la création des fresques sur l'enveloppe allouée par le conseil municipal. Le montant ne dépassera pas 2 000 € par quartier.
- 3- Désigner un représentant pour participer au comité de pilotage élargi qui choisira les sites d'implantation des fresques.

Le dossier de consultation donne liberté à l'artiste de créer une fresque de dimensions comprises entre 2x6m et 4x8m, réalisée sur un support et non directement sur le site.

Les sites ou murs choisis devront obligatoirement être :

- Des structures municipales ou institutionnelles
- Des sites stratégiques visibles

Il est souhaitable de proposer plusieurs sites par quartier au comité de pilotage avant le 28 mai 2007.

- La commission « Culture, Jeunesse... » accepte de réfléchir au choix de ces sites.

3/ présentation des nouvelles dispositions de collecte des déchets ménagers : traitement des impasses, points de rapprochement et rappel des consignes de tri par la Direction « déchets ménagers » de la CAN.

Présentée par Jean-Gabriel HERNANDEZ, Directeur de la Régie Déchets Ménagers et Murielle JACQUES, Ingénieur de la Régie Déchets Ménagers.

Plan d'intervention :

- Traitement des impasses.
- Points de rapprochement.
- Consignes de tri.

Objectifs :

- Améliorer la sécurité du personnel et du public.
- Maîtriser les charges de fonctionnement du service déchets, et donc l'augmentation de la taxe.
- Augmenter la valorisation des déchets.

I- Traitement des impasses

- Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail = ceux du BTP !
- Accidents graves dans les impasses : manque de visibilité (conditions de travail et d'éclairage), difficultés pour manœuvrer avec les voitures en stationnement.
 - ☞ En France, 6 ripeurs décèdent chaque année, dont la moitié dans les impasses.
- Point de regroupement des bacs en tête d'impasse quand la benne ne peut pas faire demi-tour dans l'impasse.
- Solution d'aménagement avec le service voirie de la Ville de Niort pour faire demi-tour dans de bonnes conditions de sécurité.
- Attention au stationnement dans les impasses.

Impasses concernées à Saint Liguire : Impasse de la Roussille, 5 impasses des rues Fragonard et Louis David, l'impasse de la rue Xavier Bernard et la rue de la Clie (Sevreau)

II- Points de rapprochement

- Principe de rapprocher les conteneurs entre voisins au niveau des marquages au sol : la benne s'arrête moins souvent et les ripeurs descendent moins.
 - ☞ Gain d'une ½ heure sur une tournée de 6 heures, gain de fatigue.
- Pré-marquage au sol définitif : la collecte ne s'effectue qu'au niveau des points.

III- Amélioration du tri

- Pour les bacs jaunes : respect du guide du tri. Objectif : diminution à 10% de refus.
- Pour les fermentescibles : seulement 10% de FFOM aux compostages, alors que beaucoup de déchets compostables partent malheureusement à l'enfouissement.
 - Coût enfouissement : 106 €/ tonne.
 - Coût compostage : 30 €/ tonne.

Les produits refusés au centre de tri de Bressuire :

- Des ordures ménagères : couches-culottes, litières de chat...
- Des produits dangereux : seringues usagées
- Des produits non recyclables : sacs plastiques, jouets en plastique, des papiers souillés, du polystyrène.
 - ☞ 18 à 20% des tonnages collectés sélectivement retournent en décharge.

Quel coût pour une tonne refusée ?

Transport du Vallon d'Arty à Bressuire : 21,08 €

+ le tri au SVL : 178,02 €

+ l'enfouissement : 80,20 €

Le prix du transfert, transport et du traitement dans les centres de stockage de déchets ultimes : 106 €

TOTAL : 173,30 € TTC la tonne

Recettes ventes de produits : 0 €

4/ Point d'information général sur les projets de construction et présentation du projet des Gardoux.

4-1/ Point général sur les projets de construction dans le quartier:

Ce point n'a pas été évoqué en Conseil mais chaque conseiller disposait du tableau suivant dans son dossier. Il est rappelé pour mémoire dans le présent compte rendu.

SECTEURS	LOGEMENTS OPAC	LOGEMENTS PRIVES	TERRAINS VIABILISES	TOTAL	OBSERVATIONS
CHEMIN DES SELLES	0	20 (Opération GECIL en cours)	0	20	Deuxième tranche probable de 14 logements suppl. (Permis non déposé à ce jour)
CENTRE BOURG	5	0	0	5	Construction Prévue en 2009
LES GARDOUX	8 pavillons	17 (dont 14 T4 R+1 et 3 T3 RDC)	24 15 de 480m2 ~ 9 de 1200m2 ~	49	Opération prévue En 2008
TOTAUX	<u>13</u>	<u>37</u>	<u>24</u>	<u>74</u>	

4-2/ Projet des Gardoux présenté par Lucien GUIGNABEL, Directeur de la SEMIE.

Qu'est-ce que la SEMIE ?

C'est une Société d'Economie Mixte. Ses principaux actionnaires sont les Mutuelles, la Ville de Niort, quelques banques, quelques privés.

La SEMIE a une mission de développement de lotissements pour le compte de la Ville, de la CAN et pour son propre compte.

Depuis 1997, elle construit une trentaine de logements par an. Les terrains sont achetés par la Ville.

Les logements dits "intermédiaires" sont des logements un peu plus chers que des logements sociaux mais moins chers que des logements privés.

Le projet des Gardoux:

L'opération comprendra:

8 logements sociaux construits par l'OPAC

17 logements intermédiaires de type 3 et 4, construits par la SEMIE

24 parcelles viabilisées d'une surface constructible moyenne de 480m², libres à la vente et de constructeur.

9 d'entre elles situées en partie ouest auront une surface totale de 1250 m² environ (480 m² constructibles et le reste en zone inondable permettant l'aménagement de jardins).

L'ensemble sera réparti autour d'une voie nouvelle en forme d'anneau, à créer en prolongement de la rue Léon Tolstoï.

Les 17 logements SEMIE sont présentés plus en détails.

Il s'agira d'une opération groupée sur des parcelles de 300 à 350 m². Elle comprendra 3 logements type 3 d'une surface habitable de 70 m² et 14 logements type 4, d'une surface habitable de 90 m².

L'opération disposera d'un accès véhicules unique, à partir de la rue Léon Tolstoï.

Un mail planté traversera l'opération à partir de la rue Léon Tolstoï, en direction du chemin de La Clie.

Des liaisons piétonnes permettront de rejoindre la rue Breuillac Laidet, le chemin de la Clie et le chemin de la Taillée.

Les 3 logements T3 auront une surface habitable de 70 m². Ils seront en rez de chaussée avec couverture traditionnelle en tuiles, à 2 pentes.

Les 14 logements T4 auront une surface habitable de 90 m². Ils seront du type R+1 partiel avec toiture terrasse sur la partie haute.

L'architecte des Bâtiments de France est-il d'accord pour ce style de construction ?

Réponse : le projet va être effectivement soumis à l'architecte des Bâtiments de France. Si le projet est retenu une demande de permis de construire sera déposée à la Mairie.

E. RAFFIN signale que le conseil de quartier a alerté la SEMIE pour revoir le mode de stationnement. Peut-être prévoir au moins 2 places devant chaque logement.

M. GUIGNABEL prend en compte cette remarque et va étudier le cas.

Les toitures terrasse demandent-elles plus d'entretien ?

Réponse : non, si les toitures sont bien entretenues, on ne rencontre pas plus de problèmes qu'avec un toit en tuiles.

Qui entretiendra ces logements ?

Réponse : c'est la SEMIE.

M. GUIGNABEL rappelle que la SEMIE n'en est qu'à la phase de l'avant projet.

Qui peut prétendre à ces logements ?

Réponse : 70% de la population peut prétendre à un logement social.

Quels matériaux sont retenus pour les constructions ?

Réponse : Ce seront des constructions traditionnelles en parpaings ou en briques avec enduits. Le chauffage sera soit électrique, soit à gaz et le chauffe eau sera solaire.

5/ Point sur la salle des Fêtes

Le projet a été présenté à l'exécutif le 5 février et approuvé par le Conseil municipal du 23 février.

Le cahier des charges est en cours de rédaction.

Les négociations avec le propriétaire du terrain n'ayant pas abouti, une procédure d'expropriation sera proposée aux prochains conseils municipaux.

Combien de temps peut prendre la procédure d'expropriation ?

Réponse : Il s'agit d'une procédure lourde et longue qui comprend plusieurs étapes incontournables : Constitution du dossier, transmission à la Préfecture, enquête publique, jugement et décision du juge. Selon les cas, cela peut prendre de 8 à 18 mois.

A. COUTUREAU insiste sur le fait que cette situation ennuie tous les élus et rappelle que cette situation est rare. La Ville de Niort réussit généralement toujours à négocier à l'amiable avec les propriétaires.

6/ Rapport des commissions

a) Commission voirie : présenté par Daniel THIBAUT.

- rue de la Roussille : dégradations dues au passage des camions. Une enquête est en cours. La commission souhaite que la rue des Vallées de Buffevent soit prise en compte car elle subit les mêmes contraintes de trafic.

Réponse : les dégradations ne seraient pas dues aux passages des camions qui transportaient les déblais de la Brèche. Ils ont été déposés sur le site des anciens établissements Lacheteau, avenue de Limoges.

- cheminement piéton rue du Grand Port : les travaux sont prévus au second trimestre. Néanmoins, les travaux de l'abri bus sont commencés.

- rue des Boutinets : Une réunion est prévue le **mardi 10 avril à 18h15** sur place avec un technicien du service voirie et la commission voirie.

- Bourg de Sevreau : qu'en est-il de la réunion ?

Réponse : le CQ a voté les 10 000 € pour l'étude, une date reste à fixer pour une rencontre avec le service Voirie.

- rue des 3 ponts : M. GENDREAU (Adjoint à la voirie) a posé le problème de la dégradation de la rue. Sa remise en état n'étant pas prévue au budget général, il souhaiterait que le CQ prenne en charge la réparation de la partie de la voie comprise entre l'usine de traitement des eaux usées et le chemin des Courtieux,. Coût : 17 000 €.

Le coût total des travaux étant de 52 000 €, 1/3 serait pris en charge par le budget général, 1/3 par le CQ et 1/3 par la CAN.

Vote : pour : 16 / contre : 0 / abstentions : 7

Une fiche bleue a été établie ce soir.

- rue du Pont Rouge : pas retenu au programme 2007. Néanmoins, elle sera reproposée au programme 2008.

- rue de la Halte (le long du Stade) : Aménagement du trottoir le long du stade jusqu'à la voie ferrée

Une fiche bleue a été établie ce soir.

- rue de la Garenne : un riverain a signalé que cette rue était empruntée par les automobilistes comme un raccourci entre l'Avenue de l'Espérance et la rue de la Halte. Il a demandé que cette rue soit réservée aux seuls riverains.

Réponse : les services ont réalisé une mesure de trafic qui montre que les vitesses sont modérées (maximum 55 km/h) et que la quantité de véhicules est raisonnable (144 véhicules/ jour en moyenne). Les services sont réservés sur la suite à donner à cette demande et souhaitent l'avis du CQ.

La commission voirie estime que cette demande n'est pas justifiée et doit être classée sans suite.

- Levée de Sevreau : les travaux débutent en avril.

- chemin des prés de la Clie/ chemin de la Coulée Verte en aval de la Tiffardière : dégradation suite aux importantes précipitations

b) Commission cadre de vie

- OL: Les travaux des vestiaires du bas sont effectués.

La construction des nouveaux vestiaires est à l'étude. Des plans doivent être proposés en avril 07.

- Station d'épuration (J. M. Cordeau, P. Veillon) : rencontre à la CAN le 5 mars.

Les architectes paysagistes ont présenté leurs projets d'aménagement des abords immédiats de la station, d'un espace repère emblématique soulignant la Porte du Marais Poitevin et de grand paysage pour gérer les transitions zones bâties-espaces agricoles et favoriser les déplacements piétons et vélos.

Un conseiller propose d'organiser une réunion à ce sujet.

- Bateau à chaîne : mis en service depuis le 27 mars 07.

Une réunion doit être reprogrammée pour procéder aux essais qui n'ont pu être réalisés le 25 janvier.

c) Groupe de travail PLU :

Henri Girardeau détaille ce qu'est le PLU présenté au public le 7 février 2007. Il souligne que la documentation comporte 6 pièces et est à la disposition de chacun à la Mairie de Quartier.

Le 8 février, le groupe de travail a adressé une lettre à Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, pour signaler les attentes qu'il souhaite prises en compte par le PLU et poursuivra son travail en vue de l'enquête publique.

d) Groupe de travail du Centre bourg : présenté par Elisabeth RAFFIN.

- 2^{ème} semestre 2007 : l'étude « Centre-Bourg » sera confiée à un cabinet d'études externe.

Quelles propositions le CQ aimerait-il voir prises en compte par ce cabinet ?

- la construction des 5 logements :

- implantation exacte des logements
- devenir de l'actuelle salle des fêtes
- les voies de circulation
- la sécurité routière

- La zone à aménager comprend l'espace derrière la maison de quartier, la salle des fêtes actuelle, le parking devant la boulangerie, celui bordant l'espace vert, cet espace vert et le terrain nouvellement acquis par la Ville, la Place Constant Saboureau et la rue du Moulin au droit de cette place.

Propositions du groupe de travail :

- un jardin public et une aire de jeux le jouxtant dans le prolongement du parking existant.
- parkings à conserver et à repenser
- les 5 logements implantés plutôt sur le terrain nouvellement acquis
- assurer une continuité de circulation, de végétation et d'esthétique entre la place Constant Saboureau, l'espace vert derrière la maison de quartier, les parkings, les logements, l'aire de jeux et le jardin public.
- sécuriser l'accès de l'école Agrippa d'Aubigné en aménageant une zone piétonnière et arborée sur la place. un parking le long avec interdiction de stationner de l'autre côté de la rue, conservant la partie entourée du muret pour le stationnement des enseignants.
- définir la nouvelle affectation de la salle des fêtes et rechercher une solution pour faciliter la circulation autour
- le devenir de la Poste
- l'accessibilité de la Mairie de quartier aux personnes à mobilité réduite
- le stationnement du bibliobus le mardi de 15h30 à 17h
- l'emplacement de l'arrêt bus

7/ Questions et informations diverses

- Un conseiller demande si l'implantation des 5 logements est définie ?

Réponse: L'implantation des 5 logements sociaux en centre bourg est une volonté politique forte. Il est rappelé que le projet initial comprenait également 17 logements privés qui ont été abandonnés suite à l'action du Conseil de quartier. En ce qui concerne l'implantation précise de ces 5 logements OPAC, prévus en 2009, il est proposé au conseil d'adresser un courrier au Maire afin de lui faire connaître son souhait que cet emplacement soit défini dans le cadre de l'étude globale d'aménagement du centre bourg, prévue au deuxième semestre 2007.

- Liaison Niort/ Fontenay : engagée pour 2009. Au deuxième Forum de prospective du 28/03/07 (Schéma de Cohérence Territoriale et Plan de Déplacement Urbain, SCOT – PDU). M. Le Maire s'est exprimé pour souscrire à ce projet de liaison.

- La fête des voisins : mardi 29 mai 2007. L'information circulera dans « Couleurs Quartiers ». Les conseillers qui le souhaitent peuvent en prendre l'initiative dans leur quartier.

- Ateliers participatifs Handicap : obligation dans chaque ville de mettre aux normes d'accessibilité, l'ensemble des espaces publics (bâtiments, voirie, logements, transports...).

4 ateliers :

- commission bâtiments publics
- commission circulation/ voirie
- commission accès aux activités/ loisirs
- commission logements

Un rapporteur + un suppléant dans chaque commission représentant les conseils de quartier. Les volontaires doivent être très motivés sur le sujet.

- Ralentisseurs : un conseiller expose le résultat de ses mesures et recherches tendant à prouver la non-conformité des ralentisseurs du quartier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h.

Prochaine réunion du Bureau: Jeudi 3 mai à 20H30 à la Mairie de quartier.

L'Assemblée de quartier aura lieu le mardi 5 juin 2007 à 20h30 à la salle des Fêtes